



SÉJOURS VACANCES

4-12 ans

AUTOMNE 2026



contact@valt.com
05 57 81 49 00

<https://valt.com>
@valt33





MES PREMIÈRES VACANCES ENTRE COPAINS

5 JOURS - 460 €



BASSIN D'ARCACHON
Taussat - Lanton

Le séjour

- Pêches à pied ou pêches aux crabes selon la marée
- Activités manuelles et sensorielles liées à l'imaginaire
- Jeux d'assemblages
- Jeux d'eau et de plage
- Parc d'attraction

Nous proposons aux enfants de venir vivre un séjour au rythme des marées et profiter de la proximité de la plage pour se baigner et jouer sur le sable. De multiples activités (créatives, manuelles, sportives...) et veillées seront proposées quotidiennement par l'équipe d'animation. Les enfants auront également l'occasion de faire une sortie dans un parc d'attraction du Bassin.

5 jours

19 au 23 octobre 2026

Les + :

- Accès direct à la plage du bassin d'Arcachon
- Equipes et équipements sont dédiés à l'accueil des plus petits
- Rythme des journées adapté
- Lien avec les plus grands favorisé par l'accueil des fratries
- Sensibilisation au potager

Le centre :

Hébergement avec accès direct à la plage. Chambres de 4 à 8 lits avec salles de bain et toilettes privés aménagés pour les enfants.



En train ou en autocar.
Puis liaison en autocar de
Bordeaux jusqu'au centre



1 animateur pour
5 enfants



Transport inclus : Bordeaux, Toulouse
Supplément transport :
Paris +270€
Autres villes : Nous contacter



ÇA ROULE AU BASSIN

5 JOURS - 475 €



BASSIN D'ARCACHON

Taussat - Lanton

Le séjour :

- 3 séances de skate accompagnée par un professionnel
- Sorties à vélo
- Pêches à pied ou pêches aux crabes selon la marée
- Parc d'attraction

Nous proposons aux enfants de venir vivre un séjour au rythme des marées et profiter de la proximité de la plage pour s'initier à la pratique du skate. Plusieurs sorties à vélos le long du bassin sont également au programme. De multiples animations et veillées seront proposées quotidiennement par l'équipe d'animation. Les enfants auront également l'occasion de faire une sortie dans un parc d'attraction du Bassin.



5 jours

19 au 23 octobre 2026

Les + :

- Accès direct à la plage du bassin d'Arcachon
- Ambiance garantie
- Centre tout confort
- Sensibilisation au potager

Le centre :

Hébergement avec accès direct à la plage. Chambres de 4 à 8 lits avec salles de bain et toilettes privés aménagés pour les enfants.



En train ou en autocar.
Puis liaison en autocar de
Bordeaux jusqu'au centre



1 animateur pour
7 enfants



Transport inclus : Bordeaux, Toulouse
Supplément transport :
Paris +270€
Autres villes : Nous contacter



CONTES & FÉÉRIE

5 JOURS – 475 €



BASSIN D'ARCACHON
Taussat - Lanton

Le séjour :

- Séance pour apprendre des techniques de magie par un professionnel
- Spectacle de magie par un professionnel
- Pêches à pied ou pêches aux crabes selon la marée
- Contes animés
- Parc d'attraction

Nous proposons aux enfants de venir vivre un séjour au rythme des marées et profiter de la proximité de la plage pour s'initier à la pratique de la magie. Transportés dans un univers féérique, ils profiteront également de contes déjantés animés ! De multiples animations et veillées seront proposées quotidiennement par l'équipe d'animation. Les enfants auront également l'occasion de faire une sortie dans un parc d'attraction du Bassin et assister à un spectacle de magie !



5 jours

19 au 23 octobre 2026

Les + :

- Accès direct à la plage du bassin d'Arcachon
- Ambiance garantie
- Centre tout confort
- Sensibilisation au potager

Le centre :

Hébergement avec accès direct à la plage. Chambres de 4 à 8 lits avec salles de bain et toilettes privés aménagés pour les enfants.



En train ou en autocar.
Puis liaison en autocar de
Bordeaux jusqu'au centre



1 animateur pour
7 enfants



Transport inclus : Bordeaux, Toulouse
Supplément transport :
Paris +270€
Autres villes : Nous contacter

CONDITIONS GÉNÉRALES

VALT est une association loi 1901 à but non lucratif, titulaire du certificat d'immatriculation tourisme Opérateurs Voyages & Séjours N°IM0331200018. Les Conditions générales de ventes de nos séjours sont donc régies conformément aux dispositions des articles R.211-3 à R.211-12 du Code du Tourisme modifié par Décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017 - art. 1 fixant les conditions d'exercice relatives à l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

Comment s'inscrire ? En remplissant le portail d'inscription en ligne envoyé par mail, sans oublier d'y joindre les pièces complémentaires nécessaires au séjour, un acompte de 230 € et 20 € d'adhésion à l'association obligatoire (adhésion valide du 01/01 au 31/12), les chèques vacances ANCV, aides diverses de mairies, VACAF, CCAS, ... dont vous pourriez bénéficier. Vous pouvez inscrire en ligne votre enfant sur valt.com et régler l'acompte ou le séjour par CB. Les inscriptions peuvent également être prises par téléphone, mais doivent être suivies dans les 7 jours d'un premier acompte afin de pouvoir vous transmettre le lien d'inscription de votre enfant par mail. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail, à l'adresse indiquée lors de votre inscription. Le solde du séjour devra ensuite être impérativement réglé 30 jours avant le départ, sans rappel de notre part, déduction faite de VACAF, chèques ANCV, aides, etc.

Annulation du fait de l'inscrit Tout désistement doit être signifié par écrit à l'Association (par mail : contact@valt.com ou par courrier) et entraînera la perception de frais d'annulation selon le barème suivant :

- Plus de 60 jours avant le départ, il sera retenu 50 €
- Entre 59 et 30 jours avant le départ, il sera retenu 30 % du prix du séjour
- Entre 29 et 10 jours avant le départ, il sera retenu 75 % du prix du séjour
- Moins de 10 jours avant le départ, aucun remboursement ne peut intervenir.

Cas particulier pour les séjours avec transport aérien :

- De 100 à 65 jours avant le séjour, il sera retenu 30 % du montant total
- De 64 à 20 jours avant le séjour : il sera retenu 50 % du montant total
- Entre 19 jours et le départ : il sera retenu 100 % du montant total du séjour

A noter que l'adhésion annuelle de 20 € restera également acquise à l'association pour toute annulation.

Une assurance - annulation peut être souscrite en supplément auprès de Valt. Le montant de cette garantie annulation doit être réglé impérativement au moment de l'inscription du participant et ne fera l'objet d'aucun remboursement. Tarif par participant et par séjour : 20€.

Cette garantie s'applique en cas :

- d'incapacité ou de contre-indication à participer au séjour pour raison médicale, sur présentation d'un certificat médical signé d'un médecin.
- de licenciement économique de l'un des responsables légaux
- d'accident grave ou décès survenu à l'un des membres de la famille directe du participant : responsable légal, parents, grands-parents, beaux-pères ou belles-mères, frères ou sœurs.

La garantie ne couvre pas l'annulation d'un séjour pour convenance personnelle, l'absence de présentation au départ (sauf en cas de force majeure), le défaut de présentation des documents exigés aux frontières, les maladies connues au moment de l'inscription et le remboursement des sommes liées au retour anticipé du participant. L'annulation doit impérativement être déclarée avant le départ et justifiée au plus tard dans les 3 jours après la date de départ du séjour par courrier électronique (contact@valt.com) ou par voie postale. La déclaration doit indiquer le motif précis motivant l'annulation (maladie, accident, problème professionnel, etc.), ainsi qu'un justificatif à l'appui de la demande. Le participant peut alors obtenir le remboursement des acomptes et des sommes versées (hors montant de la garantie annulation 20€ et adhésion à l'association de 20€).

L'assurance annulation cesse ses effets le jour du début de séjour ou le jour du départ dans le cadre d'un transport collectif.

Modification – Annulation du fait de l'organisateur Valt se réserve le droit d'annuler un séjour au plus tard 1 mois avant le départ (inscrits insuffisants, événements extérieurs, cas de force majeure...) et s'engage, dans la mesure du possible, à trouver une solution de remplacement ou à rembourser intégralement les sommes versées. De même, un séjour peut être dédoublé à proximité et dans les mêmes conditions.

Agréments et aides financières Les séjours sont organisés par l'Association Valt 33 - Agrément Jeunesse et Sports N° 33063940121 - Opérateur Voyages & Séjours N° IM0331200018

Tous les séjours sont déclarés auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports (DRDJSCS), ce qui permet de bénéficier des aides de la Caisse d'Allocations Familiales, de Comité d'Entreprise, chèques vacances ANCV... (se renseigner auprès de ces organismes).

Prix Les prix des séjours comprennent le transport au départ des villes mentionnées dans la brochure, la pension complète, les activités, l'encadrement Valt selon la législation en vigueur, les assurances (Responsabilité Civile et Assistance / Rapatriement). Non inclus : l'adhésion annuelle et individuelle obligatoire de 20 €, l'assurance annulation facultative (20 €). Les dépenses à caractère personnelle (argent de poche) ne sont pas incluses dans le prix du séjour.

Modifications de tarifs Les tarifs de nos séjours ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression de notre documentation. Ils sont applicables dès parution et jusqu'au jour de parution de l'édition suivante. Les prix pourront être modifiés si les circonstances économiques nous y obligent, entre autres en cas de variations du taux de change, du coût des transports ou du carburant et des taxes afférentes aux prestations offertes. Le prix ferme et définitif est confirmé à l'inscrivant lors de l'inscription définitive, à réception de la confirmation d'inscription par courriel.

Frais médicaux Les frais médicaux seront pris en charge par l'association durant le séjour et devront être remboursés à l'arrivée des enfants, en échange des feuilles de soins. Les enfants bénéficiant d'une prise en charge (CMU) doivent impérativement fournir la photocopie de l'attestation (valable pour le séjour) avec la fiche d'inscription.

Formalités pour les séjours en Corse et à l'étranger

- Corse: carte d'identité ou passeport en cours de validité au moment du séjour
- Etranger: carte d'identité ou passeport en cours de validité au moment du séjour, autorisation parentale de sortie du territoire, carte européenne de Sécurité Sociale (séjours en Europe) et visa selon la destination.

Valt ne peut être tenue responsable du non-respect d'une formalité demandée, en particulier pour les séjours à l'étranger (passeport en cours de validité, visas, carte européenne d'assurance maladie, etc.). En cas de non présentation de ces documents, Valt se réserve le droit de refuser le départ en séjour. Aucune indemnisation ou remboursement ne sera possible en ce cas.

Assurance L'assurance contractée par Valt couvre votre enfant pour : accident, responsabilité civile et rapatriement sanitaire (Assurance MAIF et rapatriement I.M.A.). L'assurance ne couvre pas les pertes, vols, dégradation d'objets personnels ou dommages causés à autrui occasionnés au cours du séjour. En cas de rapatriement sanitaire, aucun frais du séjour ne sera remboursé.

Transports, horaires et dates Les modes de transport, les dates, les horaires départs/retours et les durées prévus par l'association peuvent être modifiés en fonction d'impératifs (inscriptions, horaires, grèves...). En fonction du nombre de participants, les pré-acheminements des villes de départ mentionnées dans la brochure peuvent être organisées en train, bus ou minibus.

Droit à l'image Conformément à la réglementation relative au droit à l'image, l'inscrivant indique sur la fiche d'inscription s'il autorise ou non Valt à photographier et filmer l'enfant durant son séjour. Lorsque l'autorisation est accordée, l'inscrivant autorise alors expressément Valt, pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative aux photographies et vidéos, à utiliser gracieusement l'image du participant et ce, à des fins promotionnelles ou de communication pour la présentation et l'illustration des séjours et centres proposés par l'association Valt, à travers ses sites web, catalogues et tout autre support de communication.

Retour anticipé En cas de manquement grave aux règles élémentaires de la vie en groupe (entre autres : consommation de drogues ou d'alcool, sorties interdites, indiscipline, agressivité verbale ou physique), l'exclusion d'un participant pourra être décidée par l'Association. Elle sera sans appel et les frais engagés par cette décision seront à la charge du responsable de l'enfant. Le séjour sera dû dans son intégralité. Dans le cas d'un séjour volontairement écourté, à la demande du participant ou de ses responsables légaux, aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué.

Protection des données personnelles - Confidentialité L'association Valt est la seule autorisée à détenir les données et s'engage à ne pas les revendre ou les transmettre à des tiers. Elles sont destinées à l'unique usage de l'association. Conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les informations collectées restent la propriété de l'utilisateur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant en écrivant à : Valt, 204 rue Mouneyra, 33000 Bordeaux. Vous pouvez également obtenir l'intégralité de notre politique de confidentialité par demande écrite à la même adresse.